



Intervention de Madame Laurence ROSSIGNOL
Secrétaire d'Etat chargée de la Famille, des Personnes Agées et de l'Autonomie

Présentation du portail national pour les personnes âgées
Conférence de presse | Le 4 juin 2015

Seul le prononcé fait foi

Madame la Ministre, Chère Marisol,

Madame la Ministre, Présidente de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (*Paulette GUINCHARD*),

Madame la Directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (*Geneviève GUEYDAN*),

Mesdames, Messieurs,

La vieillesse est plurielle, les parcours se construisent au fil des besoins, des histoires, des choix de vie de chacun. **Les personnes âgées, d'aujourd'hui et de demain, leurs familles, veulent être en mesure de prévenir et d'accompagner la perte d'autonomie.**

Or, nous le savons, la vieillesse peut être source de profondes inquiétudes pour nos concitoyens. Certainement, parce que malgré l'envie d'agir, elles se sentent parfois démunies. C'est là le sentiment de ne pas savoir à qui s'adresser ; de ne pas connaître les aides, les structures de proximité en mesure de les soutenir, de les accueillir ; de ne finalement pas avoir tous les éléments nécessaires à la prise de décision, des décisions souvent essentielles dans une vie.

Je crois que la mise en place de ce portail est une première réponse forte des pouvoirs publics à ces attentes, à ces interrogations. Il permettra à nos aînés et à leurs

proches d'envisager l'avancée en âge de manière plus apaisée. **Avoir accès à l'information, c'est permettre aux personnes âgées, à leurs aidants, de mieux comprendre le monde qui les entoure, de donner de la lisibilité aux différentes solutions qui s'offrent à eux.** A cet endroit, les professionnels du secteur jouent un rôle de médiation essentiel et je souhaite que ce portail facilite leur travail au quotidien.

Je tiens, ici, à souligner l'attention particulière qui a été portée à l'accessibilité de l'information sur ce portail. Le contenu des articles se base sur des mises en situation concrètes. Il comprend des textes rédigés à la fois en français dit « facile à lire et à comprendre » et disponible à l'écoute. Les personnes n'ayant pas internet ou souhaitant avoir un interlocuteur en direct pourront se tourner vers la plateforme téléphonique qui sera également mise en place.

Il y a là aussi un véritable enjeu de citoyenneté et d'autonomie. Parce qu'avoir accès à l'information, disposer d'outils efficaces et concrets, c'est faire en sorte que **chacun soit en mesure de faire des choix, dans le respect de ses aspirations et de son projet de vie ;** c'est faire en sorte aussi que **chacun ait accès à ses droits.**

Ces droits, ils seront réaffirmés et étendus dans le cadre du projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement. Comme l'a rappelé Marisol TOURAINE, il devra être adopté avant la fin de l'année 2015 pour une entrée en vigueur pleine et entière au 1^{er} janvier 2016. Une « V2 », autrement dit une montée en charge du portail est donc d'ores et déjà programmée !

Je souhaite être claire sur le calendrier de mise en ligne des différents outils, particulièrement ceux relatifs aux établissements car je sais que les attentes sont grandes à ce sujet.

Dès à présent, et Marisol TOURAINE l'a souligné, deux outils seront accessibles : l'annuaire recensant les établissements et les services à destination des personnes âgées, et **le simulateur** permettant d'estimer le montant du reste-à-charge mensuel en EHPAD.

Dans un second temps, lorsque la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement l'aura permis, le portail pourra s'enrichir des tarifs de chaque EHPAD établis sur la base du même panier de prestations. Dans le cadre du projet de loi, et du groupe de travail relatif à la tarification des EHPAD, nous travaillons à la définition de ces prestations socles afin de rendre la comparaison financière possible entre l'ensemble des EHPAD publics, associatifs et privés commerciaux.

Il s'agit là d'une avancée majeure pour les résidents et leurs proches. Je suis à l'écoute de leurs attentes, c'est pourquoi je tiens particulièrement à ce que **le choix de l'entrée en EHPAD soit parfaitement éclairé sur le plan financier,** avec une connaissance précise du coût de l'hébergement et des prestations comprises dans ce tarif.

Je crois qu'avec ce portail, nous disposons d'un outil qui améliorera concrètement le quotidien des personnes âgées et de leurs proches. A cette occasion, je tiens à saluer le travail remarquable mené par la CNSA et le Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes. **Il ne s'agit pas d'un énième site internet perdu sur la toile, il s'agit bien là d'une ressource utile et efficace.** Lorsque l'on regarde le nombre d'acteurs locaux et nationaux impliqués dans sa conception, je pense que l'opérationnalité, l'utilité de ce portail ne peut être mise en doute. Je me joins à Marisol TOURAINE et tiens à remercier l'implication forte des acteurs de l'aide à l'autonomie. **Ce portail a été conçu selon une méthode participative.** Il est le fruit d'un long travail avec l'ensemble de ces acteurs, et il s'est nourri des remarques des usagers qui ont pleinement contribué à sa mise au point.

Nous parlons ici d'un « portail » internet, il a donc vocation à devenir un espace incontournable pour les personnes âgées. Il constitue une portée d'entrée vers de nombreux services. Pour faciliter les démarches de chacun, il assure le lien entre l'information générale et les interlocuteurs de proximité, notamment en créant des renvois vers les sites des Conseils départementaux. Il est aussi construit en parfaite complémentarité avec le site des Caisses de retraite et de l'INPES qui fournit une information précieuse pour la prévention de la perte d'autonomie.

Je souhaite désormais que nos concitoyens puissent pleinement s'emparer de ce bel outil. Il y a un véritable effort de communication et de pédagogie à mener à ce sujet et je sais la CNSA pleinement investie dans cette mission.

Ce portail contribue à répondre à l'ambition qui est la nôtre : **celle de faciliter le parcours des personnes âgées en faveur du bien vieillir et de la protection des plus vulnérables.** L'adaptation de la société au vieillissement est l'un des plus beaux défis que nous ayons à relever dans les années à venir. Nous nous devons de le réussir et nous contribuons aujourd'hui, je crois, pleinement à cet avancement.

Je vous remercie.